

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 27 mars 2019

L'An deux mille dix-neuf, le 27 mars à vingt heure trente, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Éric MELLET.

PRESENTS : M. MELLET Eric, M. BANCILHON Christian, M. DENUX Bernard, Mme ALLEAU Amandine, Mme MERONO Laurence, M. KHADRI Ali, Mme ERARD Denise, M. SAILLY Claude, M. TENA Serge.

PROCURATIONS : Mme SORIANO Marie-Claire (donnée à M.DENUX Bernard)
M. RICHOU-PICYK Jean-Luc (donnée à M. TENASerge)

Concernant le secrétariat de séance, M. le Maire propose Mme MERONO Laurence qui accepte et soumet au vote.

Pour : 11

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Laurence MERONO

**1/APPROBATION PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 DECEMBRE 2018**

Le Conseil Municipal **APPROUVE à l'unanimité** le procès-verbal du Conseil Municipal du 20 décembre 2018.

Pour 11

2/CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE FESTIVAL « LA TEMPORA »

La participation financière aux dépenses de ce dispositif sera à la charge de la commune et fixée à 0.50 Euros/Habitant, soit 738.50 Euros.

Autorisation est donnée à M. le Maire pour signer la convention à intervenir avec le Grand Narbonne Communauté d'Agglomération.

Le Conseil Municipal **APPROUVE à l'unanimité** cette délibération.

Pour : 11

3/ACQUISITION DU TERRAIN CADASTRE AZ54 DU GRAND NARBONNE

Vu la demande faite à la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne, acceptée au Conseil Communautaire en date du 20 septembre 2018, la commune s'est portée acquéreur d'un terrain cadastré AZ54 de 3600 m².

Après bornage du terrain par le bureau d'étude GéoSudOuest, le nouveau numéro de la parcelle est AZ88.

Pouvoir est donné à M. Le Maire pour signer tous les documents afférents à cette affaire.

Le Conseil Municipal **APPROUVE à l'unanimité** cette délibération.

Pour : 11

4/VENTE TERRAIN AN3 à la SCCV Les Acacias

Dans le cadre de la création de logements sociaux, la commune accepte de vendre son terrain cadastré AN3 situé 24 Bd du Docteur Ferroul.

Pouvoir est donné à M. le Maire pour signer tous les documents afférents à cette affaire.

Le Conseil Municipal **APPROUVE à l'unanimité** cette délibération.

Pour 11

5/CONVENTION « PISCINE » AVEC LE GRAND NARBONNE

Pour que nos enfants des écoles puissent bénéficier des équipements sportifs d'intérêt communautaire de l'Espace Liberté et en outre la piscine, nous devons signer une convention avec la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne.

Autorisation est donnée à M. le Maire pour signer la convention.

Le Conseil Municipal **APPROUVE à l'unanimité** cette délibération.

Pour 11

6/MODIFICATION DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES

Vu les demandes pour louer la salle des fêtes en semaine, nous devons établir des nouveaux tarifs suivant la location à la journée ou demi-journée pendant la semaine à partir du lundi 14h jusqu'au vendredi 12h :

*150 euros la journée pour les habitants de Montredon.

*250 € la demi-journée et 500€ la journée pour les gens de l'extérieur.

Le Conseil Municipal **APPROUVE à l'unanimité** cette délibération.

Pour 11

7/STAGIAIRE EN URBANISME (POUR INFORMATION)

Pour information : le Cabinet d'études Gaxieu nous a demandé si nous pouvions accueillir une étudiante (de l'université de Perpignan en licence pro) pour effectuer un stage de professionnalisation de 4 mois. Celui-ci est en rapport avec l'urbanisme. Après une réponse positive, il s'effectuera du 1^{er} avril au 19 juillet.

Autorisation est donnée à M. le Maire pour signer la convention.

8/NUMEROTATION DU LOCAL DES MEDECINS

Les médecins se sont installés dans un bureau au niveau de l'extension de la salle des associations.

Pour qu'ils puissent recevoir leur courrier, la poste nous demande de numéroter l'endroit.

Nous avons attribué le n°1 Bis Avenue du Languedoc.

Pouvoir est donné à M. le Maire pour signer tous les documents afférents à cette affaire.

Le Conseil Municipal **APPROUVE à l'unanimité** cette délibération.

Pour 11

9/ DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB) (POUR INFORMATION)

M. le Maire donne lecture ainsi que les grandes lignes du DOB 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 56.

**La Secrétaire de Séance,
L. MERONO**

**Le Maire,
Éric MELLET**